

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 1^{er} février 2021, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents :Mme Kim Bernatchez Mme Sylvie Lévesque
 M. Philippe St-Jacques M. Arnold Holmes
 Mme Michelle Payette M. François Beaumont

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2021-RAG-6297 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec les ajouts suivants :

6.1 Suivi sur la demande d'entente avec le Carrefour Jeunesse
 Emploi

Adoptée.

2021-RAG-6298 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021**

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2021 tel que présenté.

Adoptée.

2021-RAG-6299 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE**

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 17 219.24 \$ et la liste des comptes payés au montant de 101 716.35 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 27 janvier 2021 au montant de 66 478.95 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 26 janvier 2021

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 58 120.54 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 3 036.17 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conciliation bancaire

La directrice mentionne qu'elle n'a pas eu le temps de terminer la fin de mois de janvier dû au court délai. Les rapports seront donc présentés à la prochaine séance.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

État de revenus et dépenses

La directrice mentionne qu'elle n'a pas eu le temps de terminer la fin de mois de janvier dû au court délai. Les rapports seront donc présentés à la prochaine séance.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

La directrice mentionne qu'il n'y a aucun permis émis pour janvier 2021.

2021-RAG-6300

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE DE VIDANGE, COLLECTE & TRANSPORT DE BOUES SEPTIQUES AVEC GRAND-REMOUS

CONSIDÉRANT QUE le contrat de boues septiques avec Services Sanitaires Mario Céré inc. arrive à échéance le 30 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil manifeste le désir de poursuivre avec le regroupement;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu :

- de conclure une entente intermunicipale concernant une demande commune de soumissions publiques pour la vidange, la collecte et le transport de boues septiques avec les municipalités de Grand-Remous, Aumond et Egan-Sud;
- de déléguer à la municipalité de Grand-Remous les pouvoirs nécessaires au bon déroulement du processus d'appels d'offres tels qu'ils seront spécifiés à ladite entente intermunicipale;
- de défrayer à parts égales avec les trois autres municipalités les coûts reliés aux frais de publication pour l'appel d'offres à venir;

- de nommer la mairesse Julie Jolivette à titre de membre du comité d'application de l'entente;
- d'autoriser la mairesse Julie Jolivette et la directrice générale Annie Pelletier à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à ladite entente.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Statistiques de la bibliothèque

La directrice générale présente au conseil les statistiques de la bibliothèque pour le mois de décembre 2020.

2021-RAG-6301

LETTRÉ DE SOUTIEN POUR CONNEXION FIBRE PICANOC

CONSIDÉRANT QUE Connexion Fibre Picanoc désire présenter un projet de fibre optique afin d'obtenir le financement auprès du Gouvernement;

CONSIDÉRANT QU'avec la pandémie que nous vivons présentement, la connexion internet haute vitesse n'a jamais été autant nécessaire pour le bon fonctionnement de tous;

CONSIDÉRANT QUE vu la situation présente, plusieurs de nos citoyens sont soit en télétravail ou en études à distances et pour que tout cela fonctionne bien, il faut une connexion haute vitesse;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu de fournir une lettre d'appui à Connexion Fibre Picanoc afin que ceux-ci puissent avoir une plus grande chance d'obtenir le financement et que par le fait même, nous puissions fournir à nos citoyens une connexion fiable et de bonne qualité.

Adoptée.

2021-RAG-6302

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DE LA MATIÈRE ORGANIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU ENTRE LES MUNICIPALITÉS LOCALES DE LA MRC ET LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de l'article 678.0.2.1 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1), la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a déclaré sa compétence à l'égard des municipalités locales de son territoire relativement à la partie du domaine de la gestion de matières résiduelles constituée par le traitement de la valorisation des matières organiques générées sur leur territoire;

CONSIDÉRANT la rédaction d'une entente intermunicipale sur le compostage visant principalement à établir les modalités de collecte pour toutes les municipalités du territoire de la MRC afin, notamment, d'atteindre les cibles de tonnage estimées par la firme d'experts SOLINOV et permettre le respect des normes environnementales dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE l'entente vise également à harmoniser et à intégrer la gestion de cette compétence conférée par le règlement 2019-336 relatif à la déclaration de compétence de la MRC vallée-de-la-Gatineau à l'égard du traitement des matières résiduelles, à l'exclusion de la collecte, pour toutes les municipalités de son territoire et abrogeant toute réglementation antérieure afférente;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-R-AG373 adoptée par le Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau à l'occasion de la rencontre tenue le 15 décembre 2020, autorisant la signature de l'Entente intermunicipale concernant la collecte et le traitement de la matières organiques sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau entre les municipalités locales et la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente a également été transmise aux dix-sept (17) municipalités locales de la MRC pour signature;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu par le conseil de la municipalité de Bois-Franc d'autoriser Madame Julie Jolivette, mairesse et Madame Annie Pelletier, directrice générale à signer l'Entente intermunicipale concernant la collecte et le traitement de la matière organique sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau entre les municipalités locales de la MRC et la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Coût 2021 pour entente concernant l'utilisation du centre sportif Gino-Odjick

La directrice présente au conseil le tableau des coûts pour le centre sportif Gino-Odjick pour 2021. Comme il n'y a pas de hockey et de patinage artistique cette année dû à la pandémie, le coût pour 2021 ne sera que de 1 030 \$ (2.50\$ X 412 habitants).

2021-RAG-6303

ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT SUR LA DÉMOCRATIE ET LE RESPECT

ATTENDU QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

ATTENDU QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

ATTENDU QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

ATTENDU QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

ATTENDU QU'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élu·es et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élu·es municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élu·es et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu :

QUE le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élu·es et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

Adoptée.

DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE STE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU – PROJET PILOTE INTERDISANT LA RÉCOLTE D'UN CERF DE VIRGINIE MÂLE NE POSSÉDANT PAS AU MOINS TROIS POINTES DE 2.5 CENTIMÈRES OU PLUS D'UN CÔTÉ DU PANACHE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau est une destination privilégiée pour les amateurs de chasse aux cerfs de virginie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède des territoires identifiés par le ministère de la faune, des forêts et des parcs comme étant un ravage du cerf et que la population de ces ravages doit impérativement être maintenue en bonne santé;

CONSIDÉRANT QUE s'organise présentement un mouvement de masse crédible nommé « Unis pour la faune » mis de l'avant par des professionnels dans la gestion du cheptel de qualité concernant le cerf de virginie;

CONSIDÉRANT QU'un groupe de citoyens de notre région se rallie à ce mouvement qui prône que la récolte de cerf avec moins de trois pointes d'un côté du panache n'est pas favorable à une saine gestion du cheptel et demande un appui moral des élus afin de démontrer la position de notre territoire concernant la saine gestion du patrimoine faunique;

CONSIDÉRANT QUE le même bilan fait état d'une population moyenne du cerf dans les zones de chasse où est située le territoire à 2.6 cerfs au kilomètre carré, contrairement à 5 cerfs au kilomètre carré pour l'ensemble du Québec, ce qui catégorise ces zones comme des zones « sous optimal »;

CONSIDÉRANT QUE le prélèvement par la chasse peut se perpétuer à long terme lorsque l'exploitation est faite dans le respect des potentiels et de la capacité de reproduction de la population et ainsi cette capacité de renouvellement doit être modulée en fonction des facteurs limitants du territoire et des objectifs de population poursuivis;

CONSIDÉRANT QU'un des sondages réalisés par le ministère de la faune des forêts et des parcs relève qu'environ 60 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures règlementaires interdisant la récolte d'un mâle d'au moins trois pointes d'un côté du panache;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la faune, des forêts et des parcs à mis en place en 2017 dans les zones de chasse 6 nord et 6 sud un territoire de plus de 4 000 kilomètres carrés situés majoritairement en Estrie, une restriction de la taille légale des bois limitant la chasse aux cerfs mâles adultes possédant au moins trois pointes de plus de 2.5 cm d'un côté du panache;

CONSIDÉRANT QUE le bilan mi-parcours de ce projet pilote du ministère mentionne la restriction de la taille légale des bois a le potentiel de modifier diverses caractéristiques des populations de cerf et bien qu'à ce stade, il soit trop tôt pour statuer sur les avantages et inconvénients sur ce projet en Estrie, tout indique que

ce dernier est très prometteur sur la population du cerf de virginie pour cette région;

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'appuyer la municipalité de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau et le groupe de citoyens et se joint à eux pour demander au ministère de la faune, des forêts et des parcs d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de virginie sur la zone de chasse numéro 10 ouest afin de rétablir la population du cerf de virginie et ainsi atteindre les objectifs inscrits au plan de gestion du cerf de virginie du ministère depuis plusieurs dizaines d'années et ainsi interdire la récolte d'un cerf mâle ne possédant pas au moins 3 pointes de 2.5 centimètres ou plus d'un côté du panache et que cette restriction s'applique à toutes les périodes de chasse, et ce, quel que soit l'engin utilisé pour les abattre.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de suivi du Ministère des Transports concernant la traverse de piétons et demande d'ajout

La mairesse demande à la directrice générale de faire un suivi avec le Ministère des Transports concernant la traverse de piétons qu'ils nous ont déjà approuvée. Celle-ci demande aussi d'ajouter dans la demande de suivi s'il serait possible que la traverse soit très visible avec un ajout quelconque de couleur, de lumières ou d'avancée de trottoir afin d'augmenter encore plus la visibilité et la sécurité des enfants.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conseil en bref

La directrice présente au conseil le « conseil en bref » de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Réponse du Ministère concernant notre demande de réparation de la Route 105

La directrice présente au conseil une lettre reçue du Ministère des Transports concernant notre demande de réparation de la Route 105. Ceux-ci nous mentionnent que les améliorations demandées font déjà partie de leur plan 2021-2023, mais tant qu'ils n'ont pas l'approbation finale, ils ne peuvent dire à quel moment le tronçon sera fait. Par contre, ils mentionnent que d'ici la réalisation de cette intervention, ils mettront en œuvre tous les efforts nécessaires afin de maintenir un niveau d'entretien satisfaisant.

2021-RAG-6305

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU CARREFOUR
JEUNESSE EMPLOI**

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour Jeunesse Emploi a besoin d'aide financière pour continuer à développer leurs multiples services aux jeunes;

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour Jeunesse Emploi est un organisme sans but lucratif et que leur rôle dans la région est d'une importance capitale;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Sylvie Lévesque propose et il est unanimement résolu que la municipalité de Bois-Franc s'engage à donner 100 \$ par année pour les années 2021, 2022 et 2023 au Carrefour Jeunesse Emploi Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2021-RAG-6306

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Julie Jolivette, mairesse

Annie Pelletier, directrice générale